

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juillet 2024

PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2024, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux Marie Galipeau, Michel Duhème, Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) :

Était également présente la directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

Le maire rappelle aux citoyens les règles de cette période de questions publiques et invite les citoyens qui ont des documents pour l'administration à attendre à être invités à le faire et à déposer lesdits documents auprès du directrice générale.

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en début de séance.

Le maire répond aux questions des citoyens.

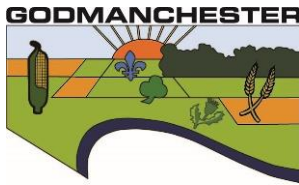
3. ORDRE DU JOUR

2024-07-08-086 3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions**
3. **Ordre du jour**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024
5. **Administration**
 - 5.1 Aucun
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Autorisation de conclure et signer l'entente dans le dossier 620097463
7. **Greffe**
 - 7.1 Appui à la SCABRIC quant au projet d'adaptation des données des grands préleveurs d'eau
8. **Trésorerie**
 - 8.1 Demandes d'aide financière
 - 8.2 Dépôt du rapport des états financiers 2023 et faits saillants



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juillet 2024

- 8.3 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
- 8.4 Dépôt du rapport trimestriel sur les dépenses
- 8.5 Contrat avec la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. pour la vérification et la préparation des états financiers pour les années 2024, 2025 et 2026
- 8.6 Approbation des opérations financières
- 9. **Urbanisme et environnement**
 - 9.1 Appui de la demande d'autorisation d'aliénation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ)
- 10. **Loisir, culture et parcs**
 - 10.1 Aucun
- 11. **Travaux publics**
 - 11.1 Programme d'aide à la voirie locale
- 12. **Sécurité publique et protection incendie**
 - 12.1 Aucun
- 13. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**
 - 13.1 Aucun
- 14. **Avis de Motion**
 - 14.1 Aucun
- 15. **Adoption des règlements**
 - 15.1 Adoption du règlement 515 sur les modalités de publication des avis publics municipaux
- 16. **Périodes de questions sur l'ordre du jour**
- 17. **Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-07-08-087 4.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

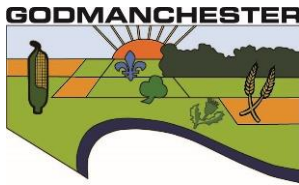
QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.



6. RESSOURCE HUMAINES

2024-07-08-088 6.1 AUTORISATION DE CONCLURE ET SIGNER L'ENTENTE DANS LE DOSSIER 620097463

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue dans le dossier 620097463;

CONSIÉRANT QUE la Municipalité devra signer l'entente dans le dossier 620097463 et que pour se faire celle-ci devra autoriser la Directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy à représenter la Municipalité dans ledit dossier;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

D'AUTORISER la Directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy et le maire, Pierre Poirier à représenter la Municipalité dans le dossier 620097463 et de les autoriser à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. GREFFE

2024-07-08-089 7.1 APPUI À LA SCABRIC QUANT AU PROJET D'ADAPTATION DES DONNÉES DES GRANDS PRÉLEVEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'OBV SCABRIC présente un projet pour une meilleur diffusion des données des grands préleveurs d'eau auprès du Gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but les objectifs suivants :

- Illustrer la donnée du MELCCFP sur les grands préleveurs d'eau dans un format simple et exploitable pour assurer une meilleure gestion de l'eau.
- Déterminer les besoins des différents organismes qui utilisent ou qui sont concernés par la donnée.
- Adapter les données selon les besoins identifiés par les organismes du territoire.
- Partager la démarche et les résultats obtenus avec nos partenaires et le grand public.
- Émettre des recommandations au MELCCFP pour rendre la base de données plu facile à utiliser.

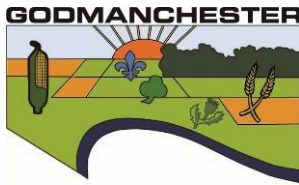
CONSIDÉRANT QUE l'OBV SCABRIC sollicite la collaboration de la Municipalité tant dans son appui écrit, que dans une contribution en temps qui aura pour but de participer activement à la promotion du projet d'adaptation des données des grands préleveurs d'eau;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau, **Appuyé** par la conseillère Judith Fouquet et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité appui l'OBV SCABRIC en transmettant une lettre d'appui à ceux-ci;

QUE la Municipalité accorde une compensation en temps de 14 heures au cours de l'année 2024-2025, contribution évaluée à 2100\$ en nature, en participant activement à la promotion du projet d'adaptation des données des grands préleveurs d'eau;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juillet 2024

8. TRÉSORERIE

2024-07-08-090 8.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MOIS DE JUIN 2024

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
Communic-Action	Aider dans les efforts pour maintenir et améliorer les services que nous offrons aux aînés	200\$

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE l'aide financière soit versée à l'organisme ci-haut mentionné;

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 ET FAITS SAILLANTS

La Trésorière, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le rapport des états financiers 2023 audité par la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. et les faits saillants.

8.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

La Trésorière, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

8.4 DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES DÉPENSES

La Trésorière, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le rapport trimestriel sur les dépenses de la Municipalité.

2024-07-08-091 8.5 CONTRAT AVEC LA FIRME BCGO S.E.N.C.R.L. POUR LA VÉRIFICATION ET LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT QUE le mandat des auditeurs prends fin au 31 décembre 2024 soit à la suite de la présentation des états financiers 2023;

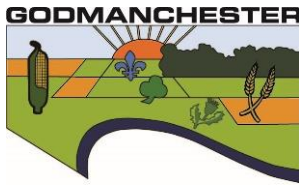
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a fait une demande d'offre de service auprès de BCGO S.E.N.C.R.L. pour renouveler le mandat de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Firme a envoyé une offre de service pour trois (3) ans, soit 2024 à 21 500\$, 2025 à 22 300\$ et 2026 à 23 100\$;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'offre de service de la Firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L. pour la vérification et la préparation des états financiers 2024,2025 et 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juillet 2024

2024-07-08-092 **8.6 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau et **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la liste des chèques émis pour le mois de juin 2024, telle que déposée devant le Conseil :

Total des chèques émis :	<u>175 776.92</u> \$
Total des dépôts directs émis :	<u>4 585.33</u> \$

D'AUTORISER la Trésorière à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de juin 2024 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer :	<u>180 362.25</u> \$
-----------------------------	----------------------

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois de juin 2024, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus :	<u>13 245.26</u> \$
Salaires des employés :	<u>20 905.30</u> \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-07-08-093 **9.1 APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC (CPTAQ)**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel est dérogatoire puisqu'il ne respecte pas les normes d'implantation de la zone A-2-3-3;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été construit en 1840 et qu'il est donc en droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 3 228 977 et 3 228 686 ne sera pas changée ou agrandie;

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement aura pour effet que le lot prévu sera conforme aux normes de zonage actuelles.

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

QUE la Municipalité de Godmanchester appui la demande d'autorisation d'aliénation, du 2452 chemin Ridge, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

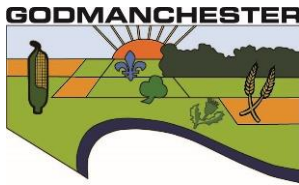
10. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

11. TRAVAUX PUBLICS

2024-07-08-094 **11.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 339 999\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales niveau 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est **Proposé** par la conseillère Marie Galipeau et **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

QUE la municipalité de Godmanchester informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

Aucun sujet abordé.

13. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

14. AVIS DE MOTION

Aucun sujet abordé.

15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2024-07-08-095 15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 515 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du projet de loi 122 Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, une municipalité peut maintenant, en vertu des dispositions prévues à l'article 433.1 du Code Municipal, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication de ses avis publics municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été conformément donné à la séance du 6 mai 2024 et que le projet de règlement a été présenté le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 3 juin 2024 et qu'un avis public de ce projet de règlement a été affiché aux endroits prévus à cet effet;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

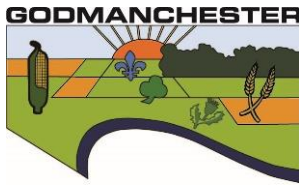
D'ADOPTER le règlement numéro 515 concernant les modalités de publication des avis publics.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 juillet 2024

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h30.

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim